YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/105

OBJET : animation autour du conte pour tout public : convention conclue avec l'Association « Rives Inédites »

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT une animation pour tout public le dimanche 30 mai 1999 à partir de 16 h à la Maison de Quartier des Tournelles,

DECIDE

DE signer une convention avec « l'Association Rives Inédites » 99, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS, pour un montant de 1 200 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous-fonction 33, nature 6232.

Fait à Yerres, le 3 mai 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE